

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CD598

présenté par  
M. Demilly, Mme Auconie et M. Guy Bricout  
-----

**ARTICLE 26 AC**

À l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« , des services de secours ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. Il convient de prévoir les services de secours comme le Samu ou le SMUR, puissent également bénéficier de cette possibilité d'atteindre l'objectif de verdissement des flottes de véhicules via des solutions adaptées à leurs missions.